



L'an deux mille vingt-six et le trente avril, à dix-sept heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	41	Suffrages exprimés :	54
Absents :	14	- dont POUR :	49
Absents AVEC pouvoir	13	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	1	Nombre d'abstention(s) :	5

Etaient présents : M. Gérard DAUDET - Président

Mme AUDIBERT Danielle	M. GERAULT Jean-Pierre	Mme MILESI Véronique
Mme ARAGONES Claire	Mme GREGOIRE Sylvie	Mme MONTENOIS Isabelle
M. BATOUX Philippe	M. GUILLOT Philippe	M. NOUVEAU Michel
M. BLANC Gérard	Mme JAUFFRET Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BLANES Patrick	Mme JOANNY Monique	Mme PLAZI-PONTET Annie
M. BOËS Fabrice	M. JUSTINESY Gérard	M. SILVESTRE Claude
Mme COLOMBO Dominique	M. KITAEFF Richard	M. SINTES Patrick
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. LAFFORGUE David	Mme STELLA Aurore
Mme CRESP Delphine	Mme LECAUDEY Aurélie	Mme TAVERNIER Anne-Laure
M. DALVERNY Bernard	M. LIBERATO Fabrice	M. TERRANE Pascal
Mme DECHER Martine	M. MALOSTO Jean-Pierre	M. TOUACHE Thierry
Mme DOSSARD Amandine	Mme MARTIN Bénédicte	M. VILLA José
Mme FARAVÉL-GÉNESTON Nathalie	M. MAUREL Frédéric	
Mme FASSETTA Véronique		
M. FONTANARAVA Eric		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. RIVET Jean-Philippe à M. COURTECUISSÉ Patrick
M. DERRIVE Eric à M. JUSTINESY Gérard
Mme ABRAN Daisy à Mme PLAZI-PONTET Annie
Mme PONCE Ondine à M. KITAEFF Richard
Mme CATALANO-LLODES à M. LAFFORGUE David
Mme NEMROD-BONAL Marie-Thérèse à M. LIBERATO Fabrice
Mme AUZANOT Bénédicte à M. TOUACHE Thierry
M. FREDIN Grégory à Mme STELLA Aurore
Mme DAUPHIN Mathilde à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne à Mme DOSSARD Amandine
Mme PIERI Julia à M. DAUDET Gérard
M. VOLLAIRE Olivier à M. BLANC Gérard
M. TABOULET Philippe à Mme Delphine CRESP

Secrétaire de séance : Mme LECAUDEY Aurélie

Conseiller communautaire avec un arrêté de déport : Mme HAQUET Sonia



N° 2026-087

POLITIQUE DE LA VILLE – HABITAT - Programmation 2026
du Contrat de ville de Cavaillon « Engagement quartiers
2030 »

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1611-4 ;*
- *Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;*
- *Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration ;*
- *Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59 définissant la subvention ;*
- *Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;*
- *Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi 2000-321 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;*
- *Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État ;*
- *Vu l'arrêté du Premier Ministre du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu par le quatrième alinéa de l'article 10 de la loi du 12 février 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;*
- *Vu la circulaire 5811/SG du 29 septembre 2015 définissant les nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2024-080 en date du 28 mars 2024 portant adoption du Contrat de Ville de Cavaillon « engagement quartiers 2030 » 2024-2030 ;*
- *Vu la convention pluriannuelle d'objectifs passée entre LMV et le CCAS de Cavaillon en date du 31 juillet 2024 ;*
- *Vu la convention pluriannuelle d'objectifs passée entre LMV et la Ville de Cavaillon en date du 31 juillet 2024 ;*
- *Vu l'arrêté du Président n°2026-77 en date du 28 avril 2026 portant déport de Mme Sonia Haquet ;*
- *Vu le comité de pilotage en date du 17 février 2026.*

La politique de la ville vise à transformer durablement les conditions de vie dans les quartiers prioritaires, en associant étroitement les partenaires locaux et en privilégiant une ambition d'émancipation des habitants. Le contrat de ville est le cadre unique de référence des politiques menées en faveur des quartiers prioritaires par l'ensemble de ses partenaires signataires.

Sur la commune de Cavaillon, 5 876 habitants vivent au sein de ces quartiers, soit plus de 22% de la population communale. Le profil socio-démographique des QPV est marqué par :

- La précarité : le revenu médian des habitants correspond à la moitié du revenu médian des habitants de l'Agglomération ;
- Une population plus jeune, notamment sur le quartier prioritaire 1 (Dr Ayme, Condamines, St Martin, Barillon, ...) et qui accède plus difficilement aux études supérieures ;
- Un taux d'emploi nettement inférieur à la moyenne communale et intercommunale, ainsi qu'une sur-représentation des emplois précaires.

Le Contrat de Ville 2024-2030, qui succède aux précédentes contractualisations et s'aligne sur la stratégie nationale « Engagements Quartiers 2030 », recentre la mobilisation des partenaires institutionnels et des opérateurs de terrain autour des 4 orientations suivantes :

- Mobiliser les acteurs et les habitants pour une nouvelle dynamique de l'emploi dans les quartiers ;
- Renforcer la sécurité publique et la tranquillité publique ;
- Faire de la jeunesse la première des priorités du projet de quartier ;
- Permettre les conditions de l'émancipation de tous.



Dans le cadre de l'appel à projets 2026, 26 projets ont été retenus par le comité de pilotage réuni le 17 février, dont 5 nouvelles propositions d'actions sur le volet jeunesse.

L'enveloppe globale mobilisée par LMV, l'Etat, la CAF, la MSA et le bailleur social GDH s'élève à 809 065€. En participant à hauteur de 34% de cette enveloppe, LMV constitue le principal financeur du dispositif, aux côtés de l'Etat.

L'engagement financier de l'Agglomération LMV est formalisé par des conventions pluriannuelles pour les actions portées par la Ville, le CCAS, ITV et les centres sociaux. Les conventions signées avec le CCAS et la Ville de Cavaillon seront modifiées par avenant afin d'intégrer les évolutions suivantes :

- Un renfort financier pour l'Atelier Santé Ville, afin d'assurer sa pérennité,
- Une proratisation de la subvention dédiée à la Gestion Urbaine de Proximité dont le poste de chargé de mission a été partiellement inoccupé en 2025.

Enfin, l'expérimentation menée depuis 2024 avec les centres sociaux sur la création d'un fonds de participation des habitants se poursuit. Une dizaine d'habitants issus des deux quartiers prioritaires travaillent ensemble à l'émergence de projets. Un accompagnement méthodologique soutenu est réalisé par les centres sociaux et leur fédération auprès de ce collectif d'habitants.

Le Conseil Communautaire,

Oui le rapport ci-dessus,

Délibère, et

A l'unanimité des suffrages exprimés,

(5 Abstentions : Madame PLAZI-PONTET Annie – avec le pouvoir de Madame Daisy ABRAN et Messieurs Thierry TOUACHE - avec le pouvoir de Madame Bénédicte AUZANOT- et Jean-Pierre PEYRARD)

- APPROUVE la programmation 2026 du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » ci-annexée ;
- AUTORISE le Président à signer les avenants portant sur les conventions pluriannuelles d'objectifs du CCAS de Cavaillon et de la Ville de Cavaillon ;
- AUTORISE le Président à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment les conventions de subvention avec les associations attributaires.

La Secrétaire de séance,

Aurélie LECAUDEY

Réceptionné le :

Pour le Président
empêché

Patrick SINTÈS
Vice-Président

Cavaillon, le 5 mai 2026

Le Président,

Gérard DAUDET

